

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	08.02.2025	2025-807	7.10	
DE FLERS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

SEANCE N° 33 DU 08 DECEMBRE 2025
31 questions, numérotées de 2025-794 à 2025-824

DELIBERATION

**SALLE « LA PETITE A »
TARIFS AU 01.01.2026**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire.

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Adjoint : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

Conseillers : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémie PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE, Stéphane BENIS, Charles-Henri GRIGY,

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandants	Mandataires	Questions
Leïla HARDY	Subay SAHIN	Ensemble de la séance
Isabelle GILBERT	Dominique ARMAND	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Jérémie PREVOST	Yves GOASDOUÉ	

Absents : Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (ensemble de la séance), Nesrin YANAR (2025-794 à 2025-798)

Excusés : Thierry AUBIN

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2025-794 à 2025-797	25	29
	2025-798	25	28
	2025-799	26	29
	2025-800 à 2025-805	26	30
	2025-806 à 2025-807	26	29
	2025-808	26	30
	2025-809	26	29
	2025-810 à 2025-811	26	30
	2025-812	26	29
	2025-813 à 2025-815	26	30
	2025-816	26	29
	2025-817 à 2025-824	26	30

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
02.12.2025	20H05	Yvette LERICHOMME	22h00	09.12.2025	11.12.2025

R A P P O R T

présenté par

Dominique ARMAND

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		31	25.11.2025	2	
POLE 4 Commission Finances		31	26.11.2025	15	
CONSEIL	Séance	33	08.12.2025	N° d'ordre	N° délibération
				14	2025-807

OBJET	SALLE « LA PETITE A » - TARIFS AU 01.01.2026
-------	--

DL/JS

Chers Collègues,

Par délibération n° 2024-663 du 16 décembre 2024, le Conseil municipal a fixé les tarifs de la salle de « la petite A » applicables au 1^{er} janvier 2025. Il convient de les actualiser. Cette actualisation intègre en partie l'inflation qui se répercute sur les coûts de mise à disposition des salles du domaine et procède à quelques adaptations pour prendre en compte l'évolution des besoins.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS 2026 en €				
SALLE « LA PETITE A »				
			TARIFS	
			FLERIENS	NON FLERIENS
GRANDE SALLE	Forfaits week-end 8h30/20h	Du vendredi 8h au samedi 20h	347,00 €	416,00 €
		Du samedi 8h au dimanche 20h	398,00 €	477,00€
		Du vendredi 8h au dimanche 20h	561,00 €	673,00€
		- pour les établissements scolaires	255,00 €	306,00€

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	08.12.2025	2025-807	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TARIFS 2026 en €				
SALLE « LA PETITE A »				
			TARIFS	
			FLERIENS	NON FLERIENS
GRANDE SALLE	Forfaits semaine (lundi au jeudi) 8h30/20h	- Conférence, vin d'honneur, réunion	194,00 €	233,00 €
		- Inhumations	194,00 €	233,00 €
		- Loto, thé dansant	398,00 €	477,00 €
BAR	Forfaits week-end 8h30/20h	Samedi sans cuisine	122,00 €	147,00 €
		Samedi avec cuisine	163,00 €	196,00 €
		Samedi et dimanche sans cuisine	204,00 €	245,00 €
		Samedi et dimanche avec cuisine	245,00 €	294,00 €
	Forfait semaine (lundi au vendredi) 8h30/20h	- Réunion sans cuisine	61,00 €	73,50 €
		- Réunion avec cuisine	102,00 €	122,50 €

Le montant du dépôt de garantie correspond à 700,00 €.

Les charges de gaz et d'électricité feront l'objet d'une facturation séparée en fonction des consommations effectives du bénéficiaire de la mise à disposition. Des relevées aux compteurs seront effectués lors des états des lieux d'entrée et de sortie. Les consommations seront facturées suivant le barème décliné ci-dessus :

Energie	Barème de facturation au kw
Electricité	HPH (Heure Pleine Haute)= 0,51€ / kW HCH (Heure Creuse Haute)= 0,23€ / kW HPB (Heure Pleine Basse)= 0,28€ / kW HCB (Heure Creuse Basse)= 0,17€ : kW
Gaz	0,093€/kw

Ce barème de facturation pourra être reconsidéré au cours de l'année en fonction de l'évolution des prix de l'énergie pratiqués par les fournisseurs de gaz et d'électricité de la Ville.

Enfin, il est précisé qu'en cas de casse et/ou détérioration, une facture sera adressée au locataire avec devis justificatif joint. Les conditions générales seront annexées au contrat de location.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les tarifs concernant les mises à disposition des salles comme exposés ci-dessus au 1^{er} janvier 2026.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Une ABSTENTION, celle de Monsieur Pascal CATHERINE.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Yvette LERICHOMME

Yves GOASDOUE